



Ministère de la Santé et du Bien-être

COMMUNIQUÉ

VACCINATION ANTI-GRIPPE 2026

Le Ministère de la Santé et du Bien-être tient à informer le public que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débutera le 27 Avril 2026.

La vaccination contre la grippe est recommandée au public et particulièrement aux personnes appartenant aux groupes à risque tel que :

- Les enfants âgés de six mois à cinq ans
- Les membres du personnel de santé
- Les femmes enceintes
- Les personnes atteintes des pathologies suivantes :
 - affection broncho-pulmonaire chronique (bronchite chronique et asthme)
 - tuberculose
 - insuffisance rénale chronique nécessitant la dialyse
 - cancer
 - VIH/ SIDA
 - maladies cardiovasculaires chroniques
 - diabète
 - et d'autres maladies chroniques sur prescription médicale d'un médecin.
- **Toute personne adulte désirant se faire vacciner doit se munir de sa carte d'identité nationale. Ceux ayant moins de 18 ans doivent être accompagnés d'un parent et présenter leur carte de santé.**

L'administration du vaccin anti-grippe se fera dans les lieux suivants :

- Hôpitaux régionaux
- District Hospitals
- Mediclinics
- Area Health Centres
- Community Health Centres

Le ministère de la Santé et du Bien-être compte sur la collaboration de tout un chacun afin de faire de cet exercice de vaccination anti-grippe une réussite.

Ci-dessous le calendrier de la vaccination anti-grippe.